EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 05 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 septembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier DEMONCHEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Nicole MOUGEL, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Représentés : Pierre DUFAY représenté par François SAUNOIS
Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL
Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs :
Philippe THOURET a donné pouvoir à François CARBONELL
Pascal SUARD a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean SELLIER
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Nadège TROUILLET
François HUREL
Virginie VIOLET

Absents : Nathalie RIBAULT
Jacky DE TAEVERNIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION	
Datée	du 28/09/23
Affichée	le 28/09/23

OBJET

Désignation d'un délégué suppléant au Comité du SMIRTOM de la Région de L'Aigle

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231005-2023-10-05-166-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que dans le cadre de sa compétence *collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés,* la Communauté de Communes est adhérente au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de la Région de L'Aigle.

Par délibération en date du 23 juillet 2020 faisant suite au renouvellement général des mandats et par délibérations du 18 février 2021, du 30 septembre 2021, du 03 février 2022, du 07 juillet 2022 et du 09 février 2023, le Conseil Communautaire a désigné ses délégués pour siéger au SMIRTOM.

Madame Véronique LEVASSEUR déléguée suppléante représentant la commune de Saint Evroult Notre Dame du Bois a démissionné de son mandat de conseillère municipale ce qui conduit concomitamment à la fin de sa suppléance au conseil syndical du SMIRTOM.

La commune de Saint Evroult Notre Dame du Bois propose la désignation de Madame Laurence EATON pour la remplacer.

- Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-079 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 portant désignation des délégués au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-02-18-019 du Conseil Communautaire en date du 18 février 2021 portant remplacement de délégués au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-152 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 portant remplacement de délégués au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-008 du Conseil Communautaire en date du 03 février 2022 portant remplacement de délégués au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-07-07-142 du Conseil Communautaire en date du 07 juillet 2022 portant remplacement de délégués au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-02-09-011 du Conseil Communautaire en date du 09 février 2023 portant remplacement de délégués au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Considérant qu'il convient de désigner un membre suppléant pour représenter la commune de Saint Evroult Notre Dame du Bois au SMIRTOM de la Région de L'Aigle,
- Considérant la proposition de la commune de Saint Evroult Notre Dame du Bois,

Le Conseil après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231005-2023-10-05-166-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2023

➢ **DESIGNE** au Conseil Syndical du SMIRTOM de la Région de L'Aigle Madame Laurence EATON, déléguée suppléante, représentant la commune de Saint Evroult Notre Dame du Bois.

VOTE : UNANIMITÉ

Acte reçu en Préfecture 12 OCT. 2023
Publié en ligne 12 OCT. 2023
Certifié exécutoire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean SELLIER

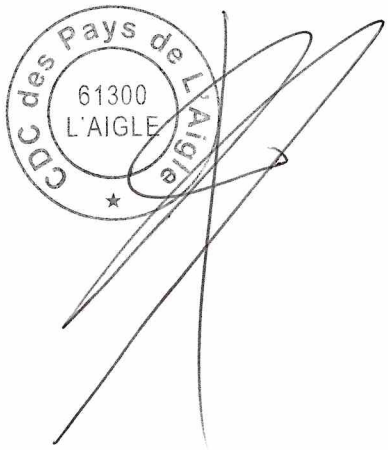

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231005-2023-10-05-166-DE
Date de réception préfecture : 12/10/2023